
AMENDEMENTS AU PROJET DE RESOLUTION RELATIF A LA QUESTION
EGYPTIENNE SCUMIS PAR LE REPRESENTANT DU BRESIL (S/507),
PROPOSES PAR LE REPRESENTANT DE L'AUSTRALIE LORS DE LA
CENT-QUATRE-VINGT-TREIZIEME SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE.

Paragraphe 2 :

Remplacer "prenant acte" par "considérant".

Paragraphe 3 :

Remplacer "recommande" par "invite".

Paragraphe 3 (a) :

Après "de reprendre les négociations directes" ajouter "qui,
dans la mesure où elles affectent le Soudan, devraient comprendre
une consultation avec les Soudanais".

